



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mme Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. François-André ALLAERT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Gaston FOUCHERES	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Nicolas BOURNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. Michel BACHELARD
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Mise en place d'un traitement complémentaire des boues sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

La filière eau de la station d'épuration située à Chevigny-Saint-Sauveur a été renforcée en 2004 pour atteindre une capacité de traitement de 80 000 équivalents habitants, tandis que la filière boues est restée dimensionnée pour 60 000 équivalents habitants.

Compte tenu de l'accroissement régulier des volumes et « charges polluantes » dû à l'évolution démographique de l'est dijonnais et à l'augmentation des rejets industriels, il a été convenu de prévoir l'évolution du dispositif actuel de traitement des boues.

Après analyse avec l'exploitant de la station d'épuration, il a été proposé de mettre en place, par avenant n°3 au contrat d'affermage de collecte et de traitement des eaux usées de l'Est dijonnais signé le 12 août 2011, un dispositif de renforcement du traitement des boues actuel en ajoutant un système de déshydratation complémentaire.

Le système proposé est un procédé de traitement des boues innovant, économe en énergie et garantissant un fonctionnement continu en parfaite fiabilité. Il s'agit d'une presse à vis à très basse consommation d'énergie (30 à 50 fois moins que la centrifugeuse) qui permet grâce à un faible ajout de polymère avant traitement d'obtenir des boues épandables en agriculture. Il permet de prévenir toute saturation de la filière de traitement des boues qui pourrait impacter le milieu naturel et évite de réaliser un nouveau dispositif complet de traitement qu'il conviendra de mettre en place dans les années futures.

La mise en place de cette unité de déshydratation mobile est estimée à 400 000 euros. Elle doit être réalisée par l'exploitant Sogedo dans le cadre du contrat d'affermage en vigueur et opérationnelle en 2012.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre de la mise en place d'un traitement complémentaire des boues sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives à la mise en place d'un traitement complémentaire des boues sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.